

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023**  
**DELIBERATION N°2023-21**

Le 28 mars 2023 à 18h, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, convoqué le 22 mars 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Maurice GAILLARD, Maire.

**PRESENTS (18) :** M. GAILLARD, M. SEGUELA, Mme TRONC, M. DUPUIS, M. BERTHUOT, Mme MALLET, M. TROADEC, Mme CAZALET, Mme MARCHAND, M. FOSSEY, Mme MAURIN, M. ALDEBERT, Mme ETEVE, M. MEYRUEIS, M. DE GOURCY, M. BELIN, Mme CHAHABIAN, Mme LEGENDRE.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION (9) :** Mme GARNIER à M. GAILLARD, M. CARDIN à M. TROADEC, Mme BATTE à M. FOSSEY, Mme CHAPUS à Mme TRONC, Mme HERITIER à M. SEGUELA, M. YANG à Mme ETEVE, M. JOUBERT à M. BERTHUOT, Mme FERRAND à M. DUPUIS, M. BRIAUX à Mme MALLET.

**ABSENTS (2) :** M. MALLET, Mme SANTANACH.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. DUPUIS.

**ADMISSIONS EN NON VALEUR**

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement,

Vu les instructions budgétaire et comptable M14 et M57,

Vu les demandes d'admission en non-valeur transmises par M. le Trésorier en date du 20 février 2023,

Considérant que le comptable certifie avoir émargé aux articles respectifs, les sommes indiquées sur l'état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision,  
Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur et par l'assemblée délibérante, ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité les créances irrécouvrables,

Considérant que pour ces créances à admettre en non-valeur, malgré les diligences effectuées, aucun recouvrement n'a pu être obtenu (montant inférieur à un seuil de poursuites, combinaison infructueuse d'actes),

Considérant que l'admission en non-valeur n'exclut nullement un recouvrement ultérieur, si le redevable revenait à une situation permettant le recouvrement,

Considérant que le montant des admissions en non-valeur s'élève à 554,14 € sur la période 2009-2018,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 16 mars 2023,

Entendu l'exposé du rapporteur, Maurice GAILLARD, Maire,

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DECIDE A L'UNANIMITE**

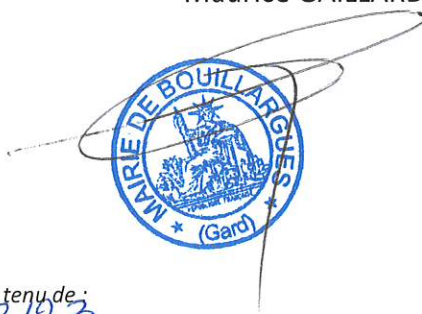
- d'admettre en non-valeur les créances évoquées ci-dessous :

Année	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation	Objet de la créance
2009	51,20 €	Poursuite sans effet	Passeport été
2009	51 €	Poursuite sans effet	Cantine
2010	137,06 €	Poursuite sans effet	Fourrière véhicule
2015	27,30 €	Poursuite sans effet	Cantine
2017	46,80 €	Insuffisance actif	NAP
2018	240,78 €	Personne disparue	Fourrière véhicules

- d'autoriser l'inscription des crédits au compte 6541 pour l'annulation de ces créances (prévu au BP 2023),
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Maurice GAILLARD.



Certifié exécutoire par M. le Maire, compte tenu de :  
La réception en Préfecture le : 31/03/23  
L'affichage/publication du :

*Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois, à compter de présente publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE BOUILLARGUES (30)  
Utilisateur : LECOINTE Véronique

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2321DEL
Objet :	Admission en non valeur
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-03-31 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	030-213000474-20230331-2321DEL-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Notifiée à mairie.bouillargues@wanadoo.fr

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 030-213000474-20230331-2321DEL-DE-1-1_0.xml	text/xml	840 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 2321DEL.pdf Nom métier : 99_DE-030-213000474-20230331-2321DEL-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	217.4 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	31 mars 2023 à 12h57min41s	Dépôt initial
En attente de transmission	31 mars 2023 à 12h57min41s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	31 mars 2023 à 12h57min42s	Transmis au MI
Acquittement reçu	31 mars 2023 à 13h17min53s	Reçu par le MI le 2023-03-31